

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

15 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

**ABSENTS :**

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

*absent aux questions n° 1 et 28*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

*absente*

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

*absente*

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

*absent*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

*a donné pouvoir à Daniel GRENET*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

*absent sauf pour les questions n° 1 et 28*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Catherine VILLER*

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

*absente*

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT*

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT*

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : François PRADEAU**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 DECEMBRE 2017**

**QUESTION N° 22**

**OBJET : Œuvres d'art : demandes de subventions pour la restauration d'œuvres d'art inscrites au titre des monuments historiques**

**RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET**

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 6 décembre 2017.**

En date du 5 juin 2015, la commission départementale des objets mobiliers a inscrit au titre des monuments historiques ces œuvres :

- « Paysage et berger » (salle des commissions)
- « Campement sur fond de paysage » (bureau du Maire)
- Portrait de Guillaume-Michel Chabrol de Tournoëlle (salle des commissions)

Cette inscription permet d'engager des mesures de restauration nécessaires à la conservation des œuvres, en lien étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Ces trois tableaux feront l'objet d'une restauration au cours de l'année 2018. Quatre devis ont été étudiés en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et c'est celui de l'Atelier Wagram (Amélie Bouchard) qui a été retenu.

La durée de restauration est de 3 à 6 mois pour un coût de 7 045,33€ HT (8 454 € TTC). L'opération peut bénéficier de subventions départementales (10% du montant HT des travaux), régionales (10% du montant HT des travaux) et étatiques (40% du montant HT des travaux).

Partenaires	Quote part maximum	Montant HT	Reste à charge commune (autofinancement)
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	40% du montant HT	2 818 €	4 226 € TTC
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	10% du montant HT	705 €	
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	10% du montant HT	705 €	
	<b>Total HT</b>	<b>4 228 €</b>	

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires auprès des différents organismes pour la restauration des œuvres classées ou inscrites au titre des monuments historiques, et signer tous actes en conséquence.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 21 décembre 2017**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**